

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 SEPTEMBRE 2019**

Le vingt cinq septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le dix neuf septembre deux mille dix neuf, se sont réunis Salle des fêtes de Neuilly sur Suize sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller communautaire, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'agglomération : 103

Membres du Conseil d'agglomération en exercice : 103

**PRESENTS : 63**

Laurence AÏDAN, Pascal BABOUOT, Olivier BILLIARD, Jacky BOICHOT, Damien BONHOMME, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Joël CLEMENT, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Michel COURAGEOT, Patricia CUCCHI, Pierre DELAITRE, Florence DELFOUR, Michel DERAMOND, Jean-Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Michel DRIOUT, Audrey DUHOUX, Stéphan EMERAUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Jacky GILLET, Anne-Marie GORSE, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, François GUYOT, Hélène HALTZ, Béatrice JEHLE, Jean-François LAMONTRE, Arnaud LAMOTTE, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Laurence MEUNIER, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Anne-Marie NEDELEC, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Jean-Yves ROY, Jacky RUBINI, Catherine SFEIR, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ, Jean-Michel KONARSKI est représenté par Francis CHARLES, Daniel MICHEL est représenté par Dominique BOURGUIGNON, Jean-Michel PASQUIER est représenté par François BUSOLINI, Bernard VIALLETEL est représenté par Bernadette RETOURNARD

**EXCUSES : 21**

Michel ANDRE, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR, Jean-Yves CHAGNET, Johann CLERC, Karine COLOMBO, Alain DOUILLOT, Claude GEORGES, France GUITREAU, Marie-Noëlle HUBERT, Anne-Marie LALLEMAND, Michèle LEMAIRE, Philippe LESEUR, Patrice LOGEROT, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Frédéric PERRIN, Frédéric ROUSSEL, Philip VIEL, Daniel VOILLEQUIN

**ABSENTS : 19**

Patricia ALBAR, Jean-Louis BENOIT, Philippe BERTRAND, Axel CAUSIN, Fabien CONTAL, Jean-Paul DIEUDONNE, Abbès DJANTI, Marie-Thérèse DORE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Christine HENRY, Patrice HUMBLOT, Fanny MISA, Michel PAULIN, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD, Daniel RENARD, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT, Patrick TILLAND

**PROCURATIONS : 18**

Michel ANDRE à Anne-Marie NEDELEC, Gérard BOCQUILLON à Didier COGNON, Céline BRASSEUR à Pierre ETIENNE, Johann CLERC à Jessica GOULIN, Karine COLOMBO à Catherine SFEIR, Claude GEORGES à Paul FOURNIE, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Marie-Noëlle HUBERT à Pierre DELAITRE, Anne-Marie LALLEMAND à Olivier BILLIARD, Michèle LEMAIRE à Laurence AÏDAN, Philippe LESEUR à Francis MAJORKIEWIEZ, Patrice LOGEROT à Patrick PRODHON, Sophie NOEL à Gérard GROSLAMBERT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON à Véronique NICKELS, Laurent PELLOUARD à Michel DRIOUT, Frédéric PERRIN à Isabelle FENAUX, Frédéric ROUSSEL à Jacky BOICHOT, Daniel VOILLEQUIN à Anne-Marie GORSE

Madame la Présidente ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 18/12/2018 est approuvé.

**N° 2019/174 - Trésoreries - projet de nouveaux réseaux de proximité**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques le choix de la commune de Nogent pour fixer le siège d'implantation de l'activité du conseiller aux collectivités territoriales, pour l'Agglomération de Chaumont.
- de demander à la Direction Départementale des Finances Publiques une prise en compte des problématiques en milieu rural en vue de limiter, voire d'empêcher la présence de zones blanches et d'offrir une qualité de service adaptée et en proximité.
- de donner délégation au bureau pour, après avis des amicales des maires de cantons de l'agglomération, formuler des propositions d'organisation de la présence territoriale des services de l'Etat.
- de proposer d'ores et déjà aux services de l'Etat, en sus de la MSAP de Bologne en cours de labellisation, la création de trois Maisons France Services sur les communes de Chaumont (quartier QPV), Nogent et Froncles et d'une Maison France Services itinérante sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

**N° 2019/175 - Déconcentration d'administrations d'Etat - acte de candidature pour les accueillir**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de faire acte de candidature afin de recevoir les services d'Etat que le gouvernement souhaitera déconcentrer (par exemple le Service de la Publicité Foncière).

**N° 2019/176 - Rapprochement entre les offices publics de l'habitat (OPH) :  
Chaumont Habitat et Vosgelis**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable :
  - o à la poursuite du protocole de rapprochement entre Vosgelis, Neobilis et Chaumont Habitat,
- de prendre acte du maintien de l'intention de constituer une société de coordination avec Vosgélis, Chaumont Habitat et Néobilis, en actionnaires fondateurs. Cette société prendrait le nom de ESTORIA.

**N° 2019/177 - Prise de compétences Eau et Assainissement - Approbation du principe de la mise en place de conventions de gestion à conclure avec certaines communes**

Le Conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR et de 4 ABSTENTIONS :

- d'approuver le principe de la conclusion d'une convention de gestion au titre de la compétence « Eau » et « Assainissement des eaux usées » avec les communes dans les conditions visées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager ou poursuivre toute démarche utile auprès de l'Etat et des autres partenaires afin de finaliser le dispositif envisagé.

**N° 2019/178 - Prise de compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020 : création des budgets annexes dédiés aux DSP**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 11 nouveaux budgets annexes correspondant aux 11 DSP identifiées sur le Communauté.

**N° 2019/179 - Modification des attributions de compensation provisoires 2019**

Le conseil communautaire décide à raison de 76 Voix POUR, de 4 Voix CONTRE et de 1 ABSTENTION :

- de modifier les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté d'agglomération de Chaumont au titre de l'année 2019 tel que présentés ci-dessus ;
- d'approuver les modalités de versement et de perception des attributions de compensation.

#### **N° 2019/180 - Abattement de 15% de taxe foncière sur les magasins**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'instaurer le principe de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du CGI dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés dans un centre commercial,
- de fixer le taux d'abattement à son maximum soit 15%.

#### **N° 2019/181 - CFE - Exonération en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'exonérer de CFE les établissements réalisant une activité de vente de livre neufs au détail représentant au minimum 50% du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I du CGI.

#### **N° 2019/182 - Taxe sur les friches commerciales - Liste des redevables**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la liste des biens susceptibles d'être soumis à la taxe sur les friches commerciales.

#### **N° 2019/183 - Attribution de subventions**

Le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions ci-après selon les modalités de vote arrêtées pour chaque direction :

- Elu ne prenant pas part au vote concernant la subvention du Lycée Bouchardon : André-Xavier RESLINGER
  - ⇒ Subvention URCA adoptée à l'unanimité
  - ⇒ Subvention NOGENTECH adoptée à l'unanimité
  - ⇒ Subvention IEP Strasbourg adoptée à raison de 80 voix POUR et 1 voix CONTRE
  - ⇒ Subvention UDAF adoptée à l'unanimité
  - ⇒ Subvention Ville de Chaumont adoptée à l'unanimité
  - ⇒ Subvention WIMO OV adoptée à l'unanimité
  - ⇒ Subvention Lycée Bouchardon adoptée à l'unanimité

**N° 2019/184 - Campus connecté - Signature de conventions avec la Ville de Chaumont**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement et la convention de mise à disposition avec la Ville de Chaumont.

**N° 2019/185 - Avis sur le projet de SCoT du Pays de Chaumont arrêté**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays de Chaumont arrêté.

**N° 2019/186 - Avenants aux conventions de financement SITS 2018/2019 (SITD DOULAINCOURT et SMITCAR WASSY)**

Le conseil communautaire décide à raison de 78 Voix POUR, de 1 Voix CONTRE et de 2 ABSTENTIONS :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants ayant pour objet d'augmenter le montant de la contribution financière de la communauté et tous documents afférents.

**N° 2019/187 - Financement du programme "vélo et territoires"**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel ;
- de prendre acte de la convention ADEME n° 19GEC0170 relative aux axes 1 et 2 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier (DETR, FUB..).

**N° 2019/188 - Nouveau Projet de Renouvellement Urbain : Convention pluriannuelle**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention dans lequel est détaillé le programme du nouveau projet de renouvellement urbain qui concerne le quartier de la Rochotte,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**N° 2019/189 - Association Point Accueil Installation - Signature d'une convention partenariale**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec le Point Accueil Installation valable jusqu'au 31 décembre 2020,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**N° 2019/190 - Pépinière d'Entreprises - modifications des tarifs**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Pépinière d'Entreprises,
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de dire que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**N° 2019/191 - Territoires d'Industrie - Signature d'un contrat de territoire sur le périmètre Chaumont-Langres**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de territoire d'industries du bassin « Chaumont Langres »,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les éventuels avenants à la convention permettant d'intégrer de nouvelles fiches actions opérationnelles

**N° 2019/192 - ZA de la Gare à Bologne - Acquisition d'un terrain**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de Monsieur René BERNAND, demeurant 10 rue derrière l'Eglise à ROÛCOURT-LA-CÔTE (52310), la parcelle cadastrée section ZM n°2 sise Z.A. de la Gare sur la commune de Bologne, au prix de 60 000 Euros (soixante mille Euros), pour une surface de 10 125 m<sup>2</sup> (dix-mille cent vingt-cinq mètres carrés),
- que les frais de bornage restent à la charge de l'acquéreur,
- que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur,
- de prévoir la signature d'un compromis de vente au plus tard au 31/12/2019 sans versement d'arrhe ni d'acompte, avec engagement réciproque sur le prix et sur le délai,

- de prévoir au compromis de vente la régularisation de l'acte définitif de vente par devant notaire au plus tard dans les 12 mois suivant, sous les charges et conditions de droit en pareille matière et sous réserve de réalisation des conditions suspensives suivantes : réception de la mainlevée du Service de la publicité foncière de toute charge grevant le bien, purge de tout lien contractuel et de tout droit de préemption entre Monsieur René BERNAND et toute personne morale ou physique exerçant ou ayant exercé des droits sur ce terrain,
- d'intégrer à l'acte de vente les servitudes existantes ou à créer qui concernent le terrain,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020 de l'Agglomération,
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

**N° 2019/193 - Zones d'Activités - Modification des conditions de transfert du foncier communal**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Anne-Marie GORSE, Patrice LOGEROT, Anne-Marie NEDELEC, Patrick PRODHON, Daniel VOILLEQUIN ne prennent pas part au vote)

- de modifier les conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités et en particulier sur la ZI de Nogent à savoir :
  - Maintien dans le domaine communal de la parcelle cadastrée section AP n°27, actuellement utilisée par le Cercle hippique et destinée à un usage autre qu'économique ;
  - Acquisition par l'Agglomération de la parcelle cadastrée section ZI n°121 d'une contenance de 8 164 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 6,50 € HT/m<sup>2</sup>.

Les autres termes de la délibération du 25 septembre 2017 demeurent inchangés.

**N° 2019/194 - Participation à l'aménagement du cabinet médical de Biesles**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à procéder à l'achat de mobilier pour un montant de 1 192 € au titre de la participation financière de la Communauté d'Agglomération au fonctionnement de ce projet porté par la commune de Biesles.

**N° 2019/195 - Convention d'entretien des sentiers de randonnées Agglomération par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) 2019**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention d'assistance technique pour les 285,5 km de sentiers de

randonnée de l'Agglomération pour un montant forfaitaire de 5077,50 €.

**N° 2019/196 - Convention avec le Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC) - Reprographie de documents**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de contrat « *Copies internes professionnelles d'œuvres protégées* » ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à acquitter annuellement le montant de la redevance sous réserve des crédits disponibles.

**N° 2019/197 - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prévisions météorologiques**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant à la convention constitutive afin de prendre en compte la nouvelle composition du groupement et son impact sur la répartition financière entre ses membres ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

**N° 2019/198 - Modification n°6 de la convention constitutive du groupement de commandes "Achats groupés"**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention constitutive modifiée suite à l'extension de l'objet du groupement ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

**N° 2019/199 - Frais de déplacement et mandat spécial**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Jacky GILLET, Jean-Marie WATREMETZ ne prennent pas part au vote)

- de délibérer sur ce mandat spécial et d'imputer les dépenses correspondantes (frais de transport uniquement) sur les crédits figurant au budget primitif, chapitre 65 et 011.

**N° 2019/200 - Compte-rendu des actes passés par le bureau**

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.



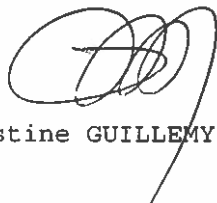
N° 2019/201 - Compte-rendu des actes passés par la Présidente

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le

23 OCT. 2019

La Présidente,



Christine GUILLEMY